



VILLEJUIF
Tout cède à notre union

VILLE DE VILLEJUIF
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

ARRÊTÉ DU MAIRE

**OBJET : ARRÊTÉ PORTANT DELEGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE À
MADAME ANNE-GAËLLE LEYDIER, PREMIERE ADJOINTE AU MAIRE**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VILLEJUIF,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-18 ;

VU la délibération n°007_2020 portant élection du Maire de Villejuif ;

VU la délibération n°009_2020 portant élection des adjoints et des adjoints de quartier ;

VU la délibération DEL2023_107 du Conseil municipal du 28 juin 2023 décidant la cession au profit de la Société Civile Immobilière La Foncière Horizons Bièvre d'un tènement foncier situé 77 à 79 avenue de Paris et 7 rue Henri Barbusse à Villejuif (Val-de-Marne) ;

VU délibération DEL2024_088 du Conseil municipal du 24 juin 2024, modifiant l'article 4 de la délibération DEL 2023_107 du 28 juin 2023 portant cession au profit de la Société Civile Immobilière La Foncière Horizons Bièvre d'un tènement foncier situé 77 à 79 avenue de Paris et 7 rue Henri Barbusse à Villejuif (Val-de-Marne) ;

VU la promesse de vente signée le 8 novembre 2024 entre la Commune de Villejuif et la Société Civile Immobilière La Foncière Horizons ;

CONSIDÉRANT qu'il importe d'assurer la continuité de la gestion des affaires communales pendant les absences de Monsieur le Maire,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Délégation temporaire de signature est accordée à Madame Anne-Gaëlle LEYDIER, Première adjointe au Maire, le jeudi 25 septembre 2025 pour la signature de l'acte notarié suivant :

Avenant à la promesse de vente signée le 8 novembre 2024 dans le cadre de la vente au profit de la SCI LA FONCIÈRE HORIZONS BIÈVRE du tènement foncier ci-après désigné situé à Villejuif (Val-de-Marne) :

**Propriété située 77 à 79, avenue de Paris - cadastrée section B n° 161 pour 1.634 m² -
Propriété située 7, rue Henri Barbusse - cadastrée section B n° 320 pour 743 m²**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun situé 43, rue du Général de Gaulle 77008 MELUN cedex - dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Villejuif, le 24 septembre 2025

Pierre GARZON
Maire
Conseiller départemental du Val-de-Marne

